

Table des matières

Négociations APE : généralités	2
La CE entend lancer une initiative en matière de réforme fiscale dans les pays en développement	2
Enseignements tirés du programme de développement du secteur du rhum des Caraïbes	3
Fiche d'information de la CE sur l'« aide au commerce »	5
Négociations d'APE : Caraïbes	6
Haïti signe l'APE Caraïbes-UE	6
Négociations d'APE: Afrique orientale et australe (ESA)	7
La possibilité d'une réintroduction des droits à l'importation par l'UE est soulevée dans la presse kenyane	7
Négociations APE : Pacifique	8
Fidji signe l'APE intérimaire	8
Dimensions internationales de la réforme de la PAC	8
La commissaire en charge de l'agriculture présente les perspectives européennes sur les questions relatives à la sécurité alimentaire	8
Le débat se poursuit sur l'avenir de la PAC	9
Accord à l'OMC sur l'agriculture	12
Pourquoi la conclusion du cycle de Doha est importante ?	12
La septième Conférence ministérielle de l'OMC met en exergue la dimension développement	14
Secteur du sucre	16
Comment un accord sur le sucre à l'OMC affectera-t-il les pays importateurs et exportateurs ?	16
La production de sucre de l'Allemagne toujours en hausse	18
Les exportations de sucre d'Illovo vers l'UE devraient doubler	19
Secteur de la banane	20
Un accord sur la banane enfin scellé	20
Lancement du Forum mondial de la banane	22
Secteur de la viande bovine	24
L'autosuffisance déclinante de l'UE en matière de viande de bœuf pourrait ouvrir de nouvelles opportunités commerciales en 2010	24
Secteur des céréales	25
Le rôle des facteurs externes non alimentaires sur les prix des céréales est souligné	25
Secteur laitier	26
Reprise du marché laitier européen	26
Structures changeantes du commerce mondial du lait	27
Secteur de l'horticulture	28
L'Espagne remet en question l'accord commercial Maroc-UE	28
Secteur de la volaille	29
Le commerce et les prix de la volaille restent relativement stables malgré la crise économique mondiale	29
Secteur du riz	30
Explosion de la production rizicole kényane	30



Négociations APE : généralités

La CE entend lancer une initiative dans le domaine de la réforme fiscale des pays en développement

Le 9 décembre 2009, la CE et le Parlement Européen ont lancé un « débat dans le but d'améliorer le recouvrement de l'impôt dans les pays en développement ». Le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, a souligné les conséquences néfastes de la limitation des recettes fiscales dans les pays en développement et a ajouté que l'amélioration du recouvrement de l'impôt constitue une pièce maîtresse du développement. Il a souligné qu'au titre du 10^{ème} FED, une partie des €2,7 milliards réservés à l'appui de la bonne gouvernance serait consacrée à la réforme des administrations fiscales. Reconnaisant qu'il est « de la responsabilité des pays en développement d'améliorer leurs systèmes fiscaux », le commissaire a soulevé une question critique, à savoir « comment les bailleurs de fonds peuvent-ils appuyer les pays en développement dans ces réformes, tout en gardant à l'esprit que ces impôts sont au cœur du débat politique national ? ».

Le mémorandum de la CE qui accompagnait ce lancement, soulignait l'augmentation récente du ratio recettes fiscales/PIB en Afrique subsaharienne, mais notait également qu'elle était largement basée sur les « taxes sur les ressources naturelles ». Le mémorandum identifiait également un certain nombre de facteurs entravant le recouvrement des impôts :

- la faiblesse des autorités et de l'administration fiscales ;
- la structure des économies des pays en développement et l'étendue de l'économie informelle ;
- le manque de transparence ;
- les nombreuses exemptions fiscales pour les grands investisseurs étrangers et nationaux ;
- les pressions à la baisse exercées par les investisseurs transnationaux et la concurrence fiscale au niveau mondial.

Parmi les facteurs contraignants supplémentaires identifiés citons les pratiques en matière de prix de transfert auxquelles ont recours les multinationales et le manque d'efficacité dans la collaboration fiscale internationale. Il s'agit donc d'un domaine évident qui nécessite une collaboration, et en particulier dans un contexte où l'évasion fiscale représente une perte annuelle de €40 milliards, « simplement parce que des personnes fortunées placent leur avoirs auprès de juridictions non coopératives plutôt que dans leur propre pays ».

Le mémorandum de la CE soulève le fait que le « développement des Accords de partenariat économique a renforcé l'importance de ces réformes, car il est d'autant plus crucial d'atténuer les effets potentiellement négatifs de la libéralisation des échanges sur les recettes douanières ». Le mémorandum ajoute que la CE « a commencé à travailler à l'élaboration d'une initiative... [qui entend] promouvoir des réformes fiscales qui s'inscrivent dans un cadre réglementaire visant à encourager la coopération fiscale au niveau international, le développement du secteur privé et la croissance économique ».

Au même moment, la CE a publié une synthèse sur l'état d'avancement des négociations APE à la fin octobre 2009. Le document affirme que la Commission s'efforce, en coopération avec les États membres de l'UE et les organisations régionales et nationales, de mettre au point des « dispositifs régionaux d' 'aide au commerce' qui s'appuieront sur le mécanisme de soutien à la mise en œuvre des APE et à l'intégration régionale et le compléteront ». Il ajoute que les six programmes régionaux du 10^{ème} FED sont axés sur le commerce et l'intégration régionale et qu'ils anticipent les besoins liés à la mise en œuvre des APE.

Sources

Europa Press Releases Rapid, Mémorandum, MEMO/09/545, 9 décembre 2009

Anglais :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/09/545&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Français :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/09/545&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Europa Press Releases Rapid, Communiqué de presse, IP/09/1895, 9 décembre 2009

Français:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1895&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Europa Press Releases Rapid, Discours du commissaire en charge du développement, SPEECH/09/576, 9 décembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/09/576&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

CE, Informal Background Paper, 31 octobre 2009

<http://d.yimg.com/kq/groups/6098427/2133793298/name/EU%20Com%20state%20of%20the%20pl ay%20091031.doc>

Commentaire

Les craintes concernant les effets fiscaux des offres tarifaires présentées par les organisations régionales ACP ont considérablement influencé la structure de ces offres. Dans certaines régions, les négociateurs commerciaux nationaux ont reçu pour consigne de privilégier les préoccupations nationales en matière de revenus lors de l'élaboration des offres tarifaires régionales. Cela a débouché sur la compilation de longues listes d'exclusions de produits, empêchant dans certains cas que les groupes régionaux puissent présenter collectivement une offre d'élimination tarifaire régionale unique. Une initiative concertée et efficace de la CE et des États membres de l'UE pour aider les gouvernements ACP à restructurer leur système de recouvrement de l'impôt pourrait offrir de nouvelles opportunités en vue d'harmoniser les offres tarifaires nationales à l'échelon régional dans certaines régions ACP. Toutefois, étant donné le temps nécessaire pour la mise en œuvre de réformes fiscales durables, une telle convergence pourrait vraisemblablement s'avérer vaine.

Enseignements tirés du programme de développement du secteur du rhum des Caraïbes

Le CTA et l'ECDDPM ont publié une étude intitulée « The Caribbean rum programme Cost-Sharing Grant Scheme experience: Lessons for programme development in other ACP countries » (L'expérience du système de partage des coûts du programme en faveur du secteur du rhum des Caraïbes : enseignements pouvant être tirés pour le développement de programmes dans d'autres pays ACP). D'après l'étude, le programme trouve ses origines dans le changement unilatéral de politique entrepris par l'UE, ainsi que la reconnaissance de la nécessité d'apporter un soutien à l'ajustement pour les producteurs de rhum ACP. Il résume la structure générale du programme en faveur du secteur du rhum et place le système de partage des coûts (CSGS) dans ce contexte. Le corps principal du rapport se penche sur les enseignements pouvant être tirés tant pour la conception que pour la mise en œuvre du CSGS établi pour soutenir les ajustements du commerce et de la production en réponse aux réorientations de la politique commerciale.

S'agissant de la conception, le document souligne les points suivants :

- l'importance de définir clairement des objectifs spécifiques devant être atteints via le CSGS;
- la nécessité de mesures d'accompagnement bien conçues et gérées pour soutenir la mise en œuvre du CSGS, en vue d'atteindre les objectifs globaux du programme ;
- l'importance de fournir un co-financement européen à un niveau stimulant l'adoption de mesures proactives d'ajustement du commerce et de la production ;

- l'importance d'aborder les modalités de passation de marchés et d'approvisionnement durant la phase de conception, de façon à éviter toute interruption des approvisionnements commerciaux normaux conformes aux « meilleures pratiques » ;
- la nécessité d'intégrer la flexibilité dans le processus budgétaire, de façon à ce que l'utilisation des fonds de l'aide puisse être orientée sur les besoins des bénéficiaires ;
- l'importance d'établir des systèmes de prise de décision efficaces et transparents qui tiennent compte des aspects de confidentialité commerciale.

S'agissant de la mise en œuvre, le document souligne :

- l'importance de fournir un soutien efficace à l'administration en charge du processus de remboursement ;
- la nécessité de mise en place d'un processus de révision continu afin que les problèmes puissent être identifiés relativement tôt et que des mesures correctives puissent être prises ;
- les difficultés rencontrées dans l'utilisation des CSGS pour soutenir certains types d'activités, et donc la nécessité de définir soigneusement ce qui est éligible ou non au soutien (en particulier dans le domaine de la commercialisation et de la distribution).

Le document passe ensuite en revue les enseignements pouvant être tirés pour d'autres pays ACP, en soulignant:

- l'importance d'un plaidoyer continu, de la création d'alliances et d'un leadership du secteur industriel en vue de passer de la conceptualisation à l'opérationnalisation de l'aide en matière d'ajustement du commerce et de la production ;
- l'importance d'aborder les questions relatives à la passation des marchés et aux approvisionnements au travers d'un manuel de procédures spécifique convenu avec les services de la CE ;
- l'importance d'assurer que la contribution financière de la CE est suffisante pour stimuler des activités d'ajustement de la production et du commerce de manière proactive et orientée vers le marché ;
- l'importance d'établir des programmes d'accompagnement fournissant un soutien administratif à la mise en œuvre du programme et à la réalisation des objectifs généraux du programme ;
- l'importance capitale du soutien à l'ajustement du commerce et du soutien à la commercialisation pour l'ensemble du processus d'ajustement de la production.

Dans l'ensemble, le document conclut que lorsque la conception et la mise en œuvre initiale seront corrigés, les systèmes de partage de coûts fourniront un moyen relativement rapide pour engager et déboursier des fonds visant l'augmentation de la compétitivité de la production ACP en se basant sur le secteur privé et sur le marché.

Sources

CTA et ECDPM, Document présentant les résultats préliminaires de la recherche, octobre 2009:

Lien à la page web du CTA sur l'atelier 'Aid for Trade and Agriculture: Towards a SADC agenda', donnant accès à toute une série de présentations, y compris le document de la session 4 de l'atelier : <http://www.cta.int/en/About-us/What-we-do/Agricultural-Trade-Programme/Main-areas-of-work/International-agricultural-trade-negotiations/Aid-for-Trade-and-Agriculture-workshop-SADC-region>

Lien direct au document CTA-ECDPM :

[http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/1368888E725B664CC1257662004D7722/\\$FILE/Draft%20DP%20Namibia%20Rum%20Oct%202009.pdf](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/1368888E725B664CC1257662004D7722/$FILE/Draft%20DP%20Namibia%20Rum%20Oct%202009.pdf)

Commentaire

Le document du CTA-ECDPM sur la restructuration du programme caribéen en faveur du rhum souligne l'importance d'un leadership efficace exercé par le secteur privé sur les processus d'ajustement de la production et du commerce spécifiques au secteur, et donc la nécessité de redéfinir le rôle des autorités publiques dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes. Ceci n'est pas sans rappeler la propre expérience interne de l'UE en matière de programmes de développement rural, qui ont mis plusieurs années à évoluer et à devenir des programmes axés sur l'investissement desservant les marchés différenciés émergents au lieu de fournir des subventions directes aux schémas de production traditionnels.

L'importance de baser les programmes de soutien à l'ajustement de la production et du commerce sur les tendances changeantes du marché et les pratiques commerciales existantes transparaît clairement dans cet examen. Cela a des incidences importantes sur la possibilité de reproduire ces programmes dans d'autres régions ou secteurs ACP très différents et qui ont une structure organisationnelle interne différente.

Fiche d'information de la CE sur l' « aide au commerce »

La CE a publié une fiche d'information présentant ses perspectives sur la portée de l' « aide au commerce », la stratégie de l'UE et les accords de financement pour les interventions d' « aide au commerce ». L' « aide au commerce » est décrite comme étant « une aide au développement fournie à l'appui des efforts des pays partenaires pour développer l'infrastructure économique de base et les outils dont ils ont besoin pour augmenter leurs échanges commerciaux », l'initiative d' « aide au commerce » étant fermement ancrée dans l'initiative lancée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005 à Hong Kong. L' « aide au commerce » n'est pas considérée par la CE comme un « nouveau fonds mondial de développement pour le commerce » mais comme une initiative « visant à accroître les ressources financières consacrées au commerce dans le cadre des stratégies de développement existantes ».

L' « aide commerce » comprend à la fois « l'aide déployée directement à l'appui des bénéficiaires pour formuler et mettre en œuvre des politiques et pratiques commerciales (aide liée au commerce) et l'aide soutenant le développement de la capacité économique au sens large des bénéficiaires à faire des échanges commerciaux, par exemple investir dans l'infrastructure et les secteurs productifs (« aide au commerce élargie ») ». L'UE se considère comme le principal fournisseur de l' « aide au commerce ». Sa stratégie s'articule autour de cinq éléments :

- augmenter progressivement l' « aide au commerce » totale de l'UE de façon à ce qu'elle atteigne €2 milliards par an d'ici 2010, avec un accent sur le « financement spécifique de l'aide liée au commerce » ;
- « améliorer l'impact de l' « aide au commerce » de l'UE et mettre l'accent sur des stratégies en faveur des populations pauvres ;
- augmenter l'efficacité de l' « aide au commerce » ;
- « soutenir le processus d'intégration régionale des ACP » ;
- assurer une surveillance et un rapport efficaces pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative de l' « aide au commerce ».

La fiche d'information de la CE affirme que l' « aide au commerce » de l'UE entre 2004 et 2007 a atteint un total cumulé de €7,2 milliards, les contributions conjuguées de la CE et des États membres de l'UE en 2007 s'élevant à €1,98 milliard, atteignant ainsi pratiquement l'objectif de 2010. L' « aide au commerce » de l'UE est fournie de la même manière que les autres aides de l'UE, via le processus « de dialogue politique, d'évaluations des besoins, d'inclusion des priorités dans les stratégies de développement nationales et régionales...et la formulation de stratégies de réponse ». L' « aide pour le commerce » est financée aussi bien à partir du Fonds européen de développement que des enveloppes budgétaires annuelles de l'UE.

Le 12 novembre, la CE a soumis un rapport à l'OMC concernant le déploiement de son « aide au commerce » à l'appui de la facilitation au commerce, affirmant qu'entre 2006 et 2008, l'UE avait financé 95 projets à hauteur de 1,01 milliard d'euros. Ces projets s'inscrivent dans un engagement général de l'Union européenne en faveur de l'« aide au commerce » qui représente plus de 7 milliards d'euros par an. Sur les fonds alloués à la facilitation pour le commerce, 37% ont été affectés à des pays européens non UE (y compris dans les Balkans et la Communauté des États indépendants), 21% à des pays asiatiques, 18% à des pays africains (y compris des pays nord-africains), 18% à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 4% à des pays du Moyen-Orient et 2% à l'Océanie. Le communiqué de presse cite l'exemple d'un programme de €2 millions pour le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de l'environnement commercial au Tchad.

Sources

CE, Fiche d'information sur l'« aide pour le commerce », septembre 2009
http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2008/october/tradoc_140837.pdf

Europa Press Releases Rapid, communiqué de presse, IP/09/1707, 12 novembre 2009
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1707&type=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Commentaire

D'après le document, seuls 38% de l'« aide au commerce » et un faible pourcentage du soutien de l'UE à la facilitation du commerce sont destinés aux pays ACP. Il s'agit d'une caractéristique commune des dépenses au sens large de l'« aide pour le commerce » de l'UE. Dans les ACP, les fonds de l'« aide au commerce » sont essentiellement puisés dans les enveloppes existantes du FED ou dans les instruments sectoriels ou spécifiques à des thèmes au sein du budget annuel de l'UE. Une grande partie de l'« aide au commerce » de l'UE déboursée au titre du FED est consacrée au domaine d'engagement traditionnel de l'UE, à savoir le développement de l'infrastructure routière.

Ceci étant dit, un certain nombre d'initiatives d'« aide au commerce » de l'UE visent à soutenir les ajustements de la production et du commerce en réponse aux réorientations des politiques de l'UE, plus particulièrement le programme en faveur du rhum des Caraïbes financé par le FED, le programme de mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sucre financé par le budget de l'UE, l'ancien cadre spécial d'assistance pour les producteurs de bananes ACP (financé par le budget de l'UE) et le programme de « mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane ».

Les dernières discussions sur l'« aide au commerce » dans le secteur de l'agriculture ont souligné l'importance de soutenir les processus d'ajustement de la production et du commerce orientés vers le marché et basés sur le secteur privé en réponse aux défis posés par l'érosion des préférences ainsi que les processus de libéralisation et de développement du commerce agricole. L'un des grands enseignements pouvant être tirés de ces discussions est la nécessité d'un leadership puissant du secteur privé, afin de formuler et mettre en œuvre avec succès des réponses d'ajustement de la production et du commerce proactives. Autre enseignement important : l'aide publique est indispensable pour enclencher les processus de développement. Cette aide publique ne peut cependant en aucun cas se substituer au leadership puissant du secteur privé, mais doit tout simplement le compléter dans le cadre d'un processus de dialogue efficace entre le secteur privé et le secteur public. Dans ce contexte, l'« aide au commerce » ne peut pas non plus remplacer des politiques commerciales nationales bien conçues et efficaces, notamment dans certains cas, le recours aux instruments de politique commerciale tels que les licences à l'importation et la protection des industries naissantes.

Négociations APE : Caraïbes

Haïti signe l'APE Caraïbes-UE

Le 11 décembre, Haïti a signé l'Accord de partenariat économique des Caraïbes avec l'UE, rejoignant ainsi les quatorze autres États des Caraïbes qui ont signé l'accord de région à région. Haïti est le seul membre PMA de l'APE des Caraïbes. Le gouvernement d'Haïti avait proposé d'ajuster certains des engagements sur les droits de douane inclus dans l'APE, une demande acceptée par la CE « à la lumière de ses besoins spécifiques en tant que PMA ».

Sources

Europa Press Releases Rapid, communiqué de presse, IP/09/1909, 11 décembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1909&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Commentaire

La signature par Haïti de l'APE Caraïbes-UE met un terme au processus de négociation de l'APE avec les Caraïbes, laissant désormais place aux problèmes de mise en œuvre. Pour l'heure, aucun consensus n'a pu être dégagé dans les Caraïbes sur la manière de poursuivre la pleine mise en œuvre des engagements de réciprocité contenus dans l'APE.

Négociations APE: Afrique orientale et australe (ESA)

La possibilité d'une réintroduction des droits à l'importation par l'UE est soulevée dans la presse kenyane

D'après certains rapports de presse au Kenya, « l'Union européenne a pour la première fois indiqué que la non signature du nouvel accord commercial par la Communauté des États d'Afrique de l'Est débouchera sur la réintroduction de taxes sur les exportations kényanes vers l'Europe ». Ceci fait suite à la publication d'une déclaration de presse de la délégation de la CE à Nairobi rappelant que la non finalisation du processus de négociation APE pourrait donner lieu à l'application de droits SPG standard sur les exportations kényanes. Cette déclaration a été corroborée par les commentaires du responsable de l'unité APE au sein de la Commission, Jacques Wunenburger, qui a affirmé qu'il ne s'agissait plus maintenant de discuter des coûts d'un APE mais bien des « coûts d'un non-APE ».

Le Kenya est le principal fournisseur de fleurs coupées de l'UE et exporte près de 450.000 tonnes de fruits et légumes vers l'UE chaque année. Citant une précédente étude de PricewaterhouseCoopers, le rapport note que « sans l'accès en franchise de droits et de contingents sur le marché de l'UE, le secteur s'effondrerait littéralement ».

L'incertitude quant à l'accès futur sur le marché de l'UE inquiète quelque peu l'Association des exportateurs de produits frais du Kenya, qui a affirmé qu'elle aimerait voir l'APE intérimaire CAE-UE signé au plus vite pour dissiper les doutes actuels.

Sources

toboc.com, 9 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55237

The Nation, 7 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55162

Commentaire

Sur les cinq pays CAE, le Kenya, qui ne figure pas parmi les pays les moins avancés (PMA), occupe une position unique en termes de relations commerciales avec l'UE. Alors que les quatre autres membres sont tous classés en tant que PMA, et sont donc éligibles à l'accès en franchise de droits et de contingents au titre de l'initiative Tout sauf les armes de l'UE, le Kenya n'est éligible qu'au traitement SPG standard, qui déboucherait sur l'application de droits à l'importation sur des catégories importantes des exportations kényanes. Reste à voir comment la pression exercée sur le gouvernement kényan pour signer l'APE intérimaire pourra être conciliée avec les craintes actuelles de ses partenaires PMA dans la CAE. Celle-ci renaît aujourd'hui de ses cendres après une première mésaventure, mais reste à voir également quelle liberté d'action le nouveau commissaire en charge du commerce de l'UE donnera au Kenya pour empêcher que les dissensions autour du timing de la signature de l'APE intérimaire CAE-UE et de la résolution des clauses litigieuses en suspens ne deviennent le catalyseur de tensions de plus en plus vives au sein de la propre CAE.

Négociations d'APE : Pacifique

Fidji signe l'APE intérimaire

Après avoir paraphé un APE intérimaire bilatéral en novembre 2007, le gouvernement de Fidji a apposé sa signature sur l'APE intérimaire bilatéral le 11 décembre dernier.

Sources

Europa Press Releases Rapid, communiqué de presse, IP/09/1911, 11 décembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1911&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Commentaire

Malgré la signature récente d'un APE intérimaire bilatéral par le gouvernement de Fidji, la conclusion d'un APE intérimaire régional dans le Pacifique semble encore bien lointaine. De fait, dans la région Pacifique, la CE devra peut-être en revenir à l'approche aujourd'hui adoptée vis-à-vis de la région ASEAN, à savoir la consolidation d'une approche régionale via la conclusion d'ALE avec les pays les plus intéressés à conclure ce type d'accord avec l'UE.

Dimensions internationales de la réforme de la PAC

La commissaire en charge de l'agriculture présente les perspectives européennes sur les questions relatives à la sécurité alimentaire

Lors du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire organisé à Rome le 17 novembre 2009, la commissaire Mariann Fischer Boel a présenté les perspectives de l'UE sur la sécurité alimentaire, soulignant un certain nombre d'éléments considérés comme nécessaires pour une politique fructueuse en matière de sécurité alimentaire. Parmi ceux-ci :

- l'investissement dans l'infrastructure agricole telle que les entrepôts, les abattoirs et les équipements pour la gestion de l'eau, et l'élaboration de codes de conduite pour les investissements dans les terres agricoles ;
- l'importance d'une infrastructure financière appropriée, depuis le micro-crédit jusqu'aux systèmes d'assurance agricole, et l'importance pour les bailleurs de fonds de mettre les investissements agricoles « au rang des priorités de financement » ;
- l'importance capitale d'investir dans les femmes, puisque celles-ci sont « la force motrice de l'agriculture dans les pays en développement » ;
- l'importance de développer la technologie « pour produire davantage de nourriture avec moins » ;
- l'importance de la bonne gouvernance pour le développement de l'agriculture et la promotion de la sécurité alimentaire ;
- l'importance d'établir des relations commerciales appropriées et des accords de politique commerciale.

S'agissant de la dimension commerciale, la commissaire Fischer Boel a affirmé que le commerce pourrait « résoudre le problème des écarts d'approvisionnement au niveau local » et « offrir de véritables opportunités économiques aux pays en développement ». Elle a en outre affirmé que la réforme de la PAC avait réduit les effets de distorsion des échanges des politiques agricoles de l'UE, les mesures de soutien de l'UE étant aujourd'hui largement « sans effets de distorsion des échanges ».

Sources

Europa Press Releases Rapid, Discours de la commissaire Fischer Boel, SPEECH/09/537, 17 novembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/09/537&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Commentaire

Au sein de l'UE, un volume considérable d'aide publique est déployé à l'appui de la restructuration dans le secteur alimentaire et agricole européen en réponse à la libéralisation du commerce agricole et des structures changeantes du commerce agricole mondial. Au total, près de €53 milliards d'aide publique seront déboursés au cours de la période 2007-13 à l'appui de la restructuration de la production dans l'UE. Il apparaît donc essentiel que le déploiement de l'aide de l'UE et de ses États membres aux pays ACP accorde une plus grande priorité au secteur alimentaire et agricole. Toutefois, la présentation de la CE au Sommet sur la sécurité alimentaire de Rome mettait moins l'accent sur les mesures politiques nationales devant être mises en place pour promouvoir la sécurité alimentaire dans le contexte des crises périodiques affectant les marchés agricoles et la production que ne l'ont fait les discussions internes de l'UE sur l'avenir de la PAC à l'heure d'une instabilité croissante des prix. Nul ne sait précisément quels enseignements la CE a pu tirer de son processus interne de formulation politique dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau international. Au niveau intérieur, l'important est de veiller à ce que « des crises n'entraînent pas un préjudice excessif » aux bases de production de l'UE, des mesures politiques appropriées étant mises en place pour qu'aucun « préjudice excessif » ne survienne. Ceci soulève une question dans le contexte ACP : quelles mesures politiques appropriées sont requises pour assurer que « des crises n'entraînent pas un préjudice excessif » aux bases de production agricole dans les économies ACP individuelles ?

Le débat se poursuit sur l'avenir de la PAC

La commissaire en charge de l'agriculture, Mariann Fischer Boel, a présenté ses perspectives sur l'avenir de la PAC dans un discours prononcé face aux agriculteurs suédois. Rappelant certains éléments de présentations précédents, elle a souligné que si « les marchés jouent un rôle essentiel dans la fourniture des produits alimentaires », la politique doit continuer à « protéger notre base de production contre les crises et les préjudices physiques ». Elle a insisté, toutefois, sur le fait que l'UE doit évidemment « conserver une approche ouverte au commerce car nous ne visons pas une autosuffisance alimentaire » mais bien une « politique d'assurance contre les problèmes d'approvisionnement alimentaire ». La commissaire Fischer Boel considère les paiements découplés comme un « élément de cette politique d'assurance », affirmant que les paiements découplés « n'ont aucun effet de distorsion des échanges et n'isolent pas les agriculteurs des signaux du marché ». Elle a ajouté que le système d'aide directe conserve sa place au sein de la PAC au-delà de 2013, puisqu'il s'agit d'un outil relativement simple permettant d'atteindre des objectifs politiques plus larges. Elle a également affirmé que les « instruments de marché ont encore leur place dans la PAC », puisque « les instruments de marché doivent fournir un filet de sécurité en temps de crise », même s' « ils ne doivent pas régulièrement dicter les prix ». Dans ce contexte, elle a préconisé « quelque chose de semblable à notre système d'intervention », mais « en veillant tout particulièrement à empêcher que celui-ci n'influence les attentes au jour le jour sur le marché ». Elle a toutefois affirmé que les restitutions à l'exportation devraient être progressivement éliminées.

La commissaire Fischer Boel a appelé à explorer des mesures politiques visant de plus en plus à « aider les agriculteurs à s'aider eux-mêmes », y compris au travers de l'utilisation éventuelle des contrats à terme pour améliorer la prévisibilité des prix. L'importance de la politique de qualité des denrées agricoles a été mise en exergue, la « qualité » étant considérée comme l'arme la plus puissante de « nos agriculteurs et producteurs de denrées alimentaires face à la concurrence internationale ». Une différenciation efficace des produits a été jugée comme étant la meilleure réponse au défi posé par les concurrents à faibles coûts. Dans ce contexte, le commissaire a appelé à une augmentation considérable du budget pour la promotion des produits alimentaires et agricoles de l'UE sur les marchés nationaux et des pays tiers (le dernier programme de

promotion à l'échelle internationale des denrées agricoles de l'UE a été approuvé le 30 novembre 2009, avec une contribution européenne de €11,1 millions). La commissaire a également appelé à une augmentation des dépenses en faveur du développement rural sous la bannière de la « croissance verte ». Cela permettrait de poursuivre les objectifs actuels (voir tableau ci-dessous) mais en mettant davantage l'accent sur la compétitivité, en misant notamment sur « les technologies, l'innovation, l'investissement et les compétences » en vue de « retirer le maximum de toutes les ressources utilisées dans le processus de production ».

La commissaire Fischer Boel a également souligné que l'avenir de la politique agricole de l'UE doit demeurer une politique « commune » et qu'elle ne doit pas être nationalisée à nouveau.

Enfin, la commissaire a répondu à ceux « qui aimeraient abolir le budget agricole » en épinglant les conséquences de cette abolition, notamment « une insolvabilité technique de plusieurs agriculteurs en raison de l'importance que revêt le soutien pour les revenus des agriculteurs ». Elle a affirmé dans ce contexte que les changements politiques devaient avoir lieu « sur une longue période de transition ».

Pilier 1 de la PAC

	Interventions du marché	Subventions couplées	Soutien direct des revenus
Objectifs politiques	Augmenter et stabiliser les prix du marché	Augmenter la production de produits déterminés	Récompenser les droits au soutien des agriculteurs
Principaux instruments	Achats à l'intervention ; subventions à l'exportation	Primes à la production; paiements à la surface	Paiement unique par exploitation
Dépenses du budget 2008	€4.159.000.000	€5.620.000.000	€31.414.000.000

Pilier 2 de la PAC

	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Objectifs politiques	Améliorer la compétitivité des secteurs alimentaire et agricole, ainsi que sylvicole	Améliorer l'environnement et la campagne	Améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification de l'économie rurale
Principaux instruments	Soutenir la modernisation des exploitations agricoles, l'ajout de valeur et l'infrastructure physique	Paiements agro-environnementaux aux agriculteurs dans des régions présentant des handicaps	Rénovation et développement des villages ; amélioration de la fourniture des services de base aux populations rurales ; création et développement d'entreprises
Part du budget 2007-13	35%	44%	19%

L'impact des instruments actuels de la PAC et les incidences pour la réforme future de la PAC en 2013 sont examinés dans certains documents de réflexion publiés sur le site web du Groupe d'économie mondiale (GEM) de la Fondation nationale des sciences politiques (SciencesPo). Ces documents abordent des thèmes aussi vastes que la modélisation de l'impact économique de la PAC à l'échelon national (français), de l'UE et mondial ; les défis à long terme posés à la PAC; et les avantages de l'abolition de la PAC et de la restructuration du budget de l'UE abandonnant l'accent placé sur la PAC au profit de l'amélioration de la compétitivité de l'UE. S'agissant des effets externes de la PAC, il semble que la PAC actuelle :

- malgré certains découplages, « oriente toujours la production vers des produits et des activités qui bénéficient d'une forte assistance » ;
- promeut une « production plus élevée des secteurs de la transformation agricole et alimentaire dans l'UE d'environ 8% et 6% respectivement » ;
- a globalement « de faibles effets sur certains secteurs agricoles à travers le monde » ;
- engendre une « production de céréales dans certaines régions d'Afrique plus faible qu'elle ne le serait sans la PAC » ;
- « réduit le bien-être mondial d'environ US\$45 milliards », aux dépens de « la plupart des économies en développement et moins développées qui protègent bien moins leur secteur agricole que l'UE » ;
- implique un coût de US\$30 milliards pour l'UE, le plus grand contributeur à cette perte sociale étant la protection des frontières.

Certains ont préconisé des réformes radicales de la PAC, impliquant un ciblage plus efficace des ressources financières sur des objectifs de politique publique clairement énoncés. Ces points de vue sont plus clairement exposés sur le site web spécialement dédié au processus de réforme de la PAC de 2013 établi par le European Centre for International Political Economy (ECIPE), un groupe de réflexion et de recherche sans but lucratif travaillant sur la politique commerciale et d'autres questions économiques internationales, fermement ancré dans l'analyse de politique économique de libre marché classique. L'ECIPE a publié des données fondamentales sur la PAC, indiquant l'utilisation actuelle des fonds de l'UE par objectif politique et par instrument.

Le débat plus large sur l'impact macroéconomique de la PAC mène à la conclusion politique que les « agriculteurs européens devraient se joindre aux industriels pour un remaniement du budget européen post-2013 pour consacrer davantage d'investissements à la recherche et au développement, un terme plus exact que subventions ». Le débat offre également le contexte au sein duquel les déclarations des responsables CE de l'agriculture et les publications sur les débats de politique agricole doivent être envisagées, et auquel elles tentent de répondre en partie.

Sources

Europa Press Releases Rapid, Discours de la commissaire Fischer Boel sur les défis futurs posés à la PAC, SPEECH/09/554, 25 novembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/09/554&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Commonwealth of Australia, Document du personnel de la Commission de productivité sur les résultats d'un exercice de modélage économique de l'impact sur la production et le commerce de la PAC de l'UE, décembre 2009

http://www.pc.gov.au/_data/assets/pdf_file/0005/92777/european-agricultural-policy.pdf

Fondation nationale des sciences politiques (SciencesPo) Groupe d'économie mondiale (GEM), document académique sur les avantages pour l'UE de la suppression de la PAC, *Policy Brief*, 19 novembre 2009

http://www.gem.sciences-po.fr/content/publications/pdf/agriculture/BoulangerJomini_removingCAP112009.pdf

German Marshall Foundation of the United States, analyse politique des défis à long terme qui se posent à l'agriculture européenne et la nécessité de nouvelles politiques publiques et privées, 19 octobre 2009

http://www.gmfus.org//doc/Messerlin%20Policy%20Brief_Final.pdf

SciencesPo GEM, document de travail offrant une analyse politique de la PAC et des économies française, de l'UE et mondiale, octobre 2009

http://www.gem.sciences-po.fr/content/publications/pdf/agriculture/Jomini_boulanger_CAPandFrenchGlobal102009.pdf

Svensk Näringsliv (Confédération des entreprises suédoises), Document pour la conférence « From the CAP to competitiveness », non daté

[http://cap2020.ieep.eu/assets/2009/6/26/From CAP to competitiveness -
_Reforming the EU Budget.pdf](http://cap2020.ieep.eu/assets/2009/6/26/From_CAP_to_competitiveness_-_Reforming_the_EU_Budget.pdf)

ECIPE/Reform the CAP, Vue d'ensemble des dépenses de la PAC, non daté

<http://www.reformthecap.eu/key-data-on-the-cap>

ECIPE/Reform the CAP, site web de la réforme de la PAC de 2013, non daté

<http://www.reformthecap.eu/home>

Commentaire

La volonté de « protéger la base de production contre les crises et les préjudices physiques » est commune à plusieurs gouvernements ACP. De fait, au vu de la forte instabilité des prix mondiaux, certains gouvernements ACP voudraient aller plus loin et affirment que la politique agricole, y compris la politique en matière de commerce agricole, ne devrait pas simplement protéger la base de production mais devrait promouvoir le développement de la base de production nationale et régionale dans le secteur alimentaire et agricole. Dans ce contexte, certaines questions fondamentales se posent, plus particulièrement :

- * quels outils politiques les gouvernements ACP peuvent-ils déployer de manière réaliste pour protéger et soutenir le développement de la base de production dans les secteurs alimentaire et agricole, étant donné les revenus limités de la plupart des gouvernements ACP ?
- * quels outils politiques sont les plus à même de protéger et promouvoir les secteurs alimentaire et agricole dans les circonstances très différentes des pays et régions ACP ?
- * quels outils politiques les gouvernements ACP devraient-ils être autorisés à continuer à utiliser afin de protéger et développer la base de production de leurs secteurs alimentaire et agricole ?
- * qu'est-ce que cela implique pour les accords de libre-échange actuellement négociés qui sont conçus pour donner libre cours aux forces du marché dans les secteurs alimentaire et agricole des différentes économies ACP ?

La commissaire Fischer Boel sous-entend clairement qu'il convient de trouver un équilibre, qui tienne compte des nouvelles priorités de la politique nationale (par exemple en matière d'environnement, de développement rural, de création d'emplois et de promotion de la croissance) ainsi que de l'évolution des marchés mondiaux à la lumière de ces priorités politiques nationales. L'argument avancé par la commissaire Fischer Boel, à savoir que les changements politiques doivent se dérouler « sur une longue période de transition », est un argument susceptible de rencontrer un franc succès dans plusieurs gouvernements ACP, ceux-ci s'attendant à résoudre les questions complexes soulevées dans le secteur alimentaire et agricole par le processus de négociation d'APE.

Dans le cas de l'UE, comme le font remarquer les critiques radicaux du libre marché, l'approche de la « politique d'assurance » de l'UE est mise en œuvre aux dépens d'autres secteurs de l'économie de l'UE, et détourne implicitement des ressources d'autres priorités économiques. Cette approche financière de la « politique d'assurance » est un luxe que peu de pays ACP peuvent se permettre. Quels sont alors les outils politiques devant rester à la disposition des différents gouvernements ACP pour réaliser le même objectif politique que l'UE, à savoir protéger la base de production dans le secteur alimentaire et agricole contre les crises et préjudices physiques dans le contexte de la poursuite d'objectifs politiques plus vastes ?

Accord à l'OMC sur l'agriculture

Pourquoi la conclusion du cycle de Doha est importante

La Banque mondiale a publié une étude expliquant pourquoi la conclusion du cycle de Doha est importante. Le document reconnaît que « ce qui est actuellement sur la table ne répond pas aux attentes qu'avaient de nombreux pays lors du lancement du cycle en 2001 », mais affirme que la conclusion du cycle de Doha est importante car « elle aidera l'économie mondiale à sortir de la récession » en :

- « réduisant la probabilité que les gouvernements recourent au protectionnisme » ;
- aidant les gouvernements à réduire les pressions fiscales, qui passe par un pré-engagement crédible pour « limiter les subventions agricoles » ;
- « améliorant les perspectives pour la coopération commerciale dans d'autres domaines décisifs tels que le changement climatique, l'aide pour le commerce et la réglementation des services ».

Dans ce contexte, le document affirme que l'accord sur la table des négociations est néanmoins précieux.

Élément non négligeable pour la relation commerciale ACP-UE, le document note le recours plus fréquent par l'UE aux subventions à l'exportation en réponse à la contraction mondiale des prix du secteur laitier, et souligne qu'une telle réponse politique serait interdite au titre de l'accord de Doha. Il ajoute en outre que si les dispositions actuelles en matière de soutien agricole interne ne « mèneront pas à des réductions significatives des subventions réelles », elles « limiteront les subventions industrielles nationales en particulier pour les produits tels que le coton, les cacahuètes et le sucre, qui ont une importance particulière en termes d'exportation pour de nombreux pays en développement ».

S'agissant de l'accord en matière de réduction tarifaire proposé, le document affirme que « en réduisant quelque peu les niveaux moyens de protection appliqués et en limitant la capacité des gouvernements à dresser des barrières à l'avenir, un accord de Doha aiderait également à résoudre certains des facteurs qui ont contribué à une forte volatilité des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux ». Ceci, affirme-t-il, profiterait aux importateurs de denrées alimentaires des pays en développement. Le document affirme en outre qu'un « système commercial disciplinant la capacité des gouvernements à isoler les marchés nationaux et rendant ainsi les marchés mondiaux plus denses serait une source majeure de gains de bien-être pour les pays en développement ».

Le document souligne également que les PMA bénéficieraient de l'octroi généralisé d'un accès en franchise de droits et de contingents, mais reconnaît que la valeur de cet accès dépendrait du niveau d'exemptions octroyé à ce traitement ainsi que des règles d'origine appliquées au titre de cet accord (les règles d'origine ne pouvant faire l'objet de négociations mais étant unilatéralement établies).

Il ajoute qu'un accord de Doha pourrait entraîner des réductions majeures du soutien interne dans le secteur du coton, au profit des exportateurs de coton ACP. Toutefois, il note que cela est toujours en cours de négociation.

Dans l'ensemble, le document affirme qu'il ne faudrait pas laisser « les clauses litigieuses empêcher la conclusion d'un accord ». Aussi, il affirme que puisque « le principe des mécanismes de sauvegarde est fermement établi à l'OMC », les détails ne devraient pas constituer un point d'achoppement. Il note que « l'expérience suggère que le coût en bien-être...a généralement été bien moindre que les barrières commerciales qui ont été levées ». Il affirme qu'en établissant un « mécanisme de sauvegarde spéciale », il conviendra de respecter le grand principe consistant à assurer que « tous les intérêts nationaux soient entendus dans le cadre du processus de décision d'application d'une protection temporaire ».

Source

Banque mondiale, *Policy Research Working Paper*, Ref. WPS5135, novembre 2009

http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2009/11/18/000158349_20091118112934/Rendered/PDF/WPS5135.pdf

Commentaire

L'analyse des bénéfices liés à l'élimination des subventions à l'exportation ne prend pas en compte la dépendance de moins en moins importante des exportations alimentaires et agricoles de l'UE à l'égard du déploiement de ces subventions. L'objectif général du processus de réforme de l'agriculture de l'UE est de resserrer l'écart entre les prix de l'UE et du marché mondial, en remplaçant le soutien des prix par l'aide directe aux agriculteurs. Si le dollar américain, devise dans laquelle les principales denrées agricoles sont négociées, n'avait pas connu une dépréciation drastique depuis 2001, l'UE aurait été en mesure d'atteindre cet objectif politique dans de nombreux secteurs au travers du processus de réforme de la PAC déjà entamé.

À plus long terme, la véritable question qui se pose pour les exportations de l'UE est l'impact du système des aides directes n'ayant aucun effet de distorsion des échanges sur les niveaux de production et les structures commerciales de l'UE. Ceci est particulièrement important en termes d'impact sur la compétitivité des exportations de denrées alimentaires à plus forte valeur ajoutée de l'UE, qui jouent un rôle de plus en plus important dans le profil d'exportation global des denrées alimentaires, agricoles et des boissons de l'UE, et particulièrement important dans les ACP, dont la volonté avérée est d'utiliser la politique commerciale pour promouvoir les activités locales de transformation à plus forte valeur ajoutée au sein des filières alimentaires et agricoles.

En outre, étant donné l'accès en franchise de droits et de contingents accordé à la plupart des exportateurs ACP de denrées alimentaires et agricoles au titre des APE intérimaires et de l'initiative TSA, les réductions tarifaires de l'UE dans le contexte de l'OMC ne profiteront pas directement aux exportateurs ACP. De fait, elles pourraient tout simplement servir à accélérer le processus d'érosion des marges de préférences tarifaires ACP dans le secteur alimentaire et agricole. Pour les pays ACP, les bénéfices des engagements de réduction tarifaire seront largement engrangés sur les marchés non UE.

La septième conférence ministérielle de l'OMC met en exergue la dimension du développement

La septième Conférence ministérielle de l'OMC s'est achevée sur une déclaration d'engagement des ministres envers une conclusion rapide du cycle de Doha, de préférence avant la fin 2010. L'importance d'assurer que la dimension développement reste au cœur de l'issue du cycle a été soulignée. Parmi les questions en suspens et préoccupant les gouvernements ACP, citons :

- la nature des mécanismes de sauvegarde spéciale pour les denrées agricoles auxquels les pays en développement devraient avoir recours ;
- comment concilier les propositions conflictuelles sur les produits tropicaux et l'érosion des préférences ;
- les questions relatives au secteur du coton, sur lesquelles il n'y a pas eu de progrès significatif depuis décembre 2001, essentiellement en raison des difficultés politiques suscitées par ces questions aux États-Unis ;
- répondre aux besoins des petites économies vulnérables (bien que des progrès soient en cours) ;
- l'ampleur des exemptions à l'accès en franchise de droits et de contingents à accorder aux PMA par les économies développées et en développement plus avancées.

Dans l'une de ses dernières déclarations en tant que Commissaire européenne en charge de l'agriculture, Mariann Fischer Boel a affirmé que « le temps des belles déclarations devrait être révolu ». De nombreux délégués étaient d'avis que les projets de texte distribués par le président du groupe de négociation en décembre 2008 « devraient rester la base des négociations » sur les dispositions agricoles.

Selon un délégué d'un pays en développement cité par l'ICTSD, la réunion « valait la peine » puisqu'« elle a démontré que l'OMC était toujours vivante ». Une réunion destinée à faire le point, est prévue pour mars ou avril 2010.

Par ailleurs, le South Centre a publié une série de notes analytiques sur des questions techniques dans les négociations sur l'agriculture à l'OMC. Celles-ci couvrent les tendances des poussées des importations agricoles dans les pays en développement ; le fondement d'un mécanisme de sauvegarde spéciale basé sur le volume ; la portée d'un mécanisme de sauvegarde spéciale basé sur les prix ; une comparaison des dispositions de sauvegarde spéciale et du mécanisme de sauvegarde spéciale en termes de qui bénéficie véritablement d'un traitement spécial et différencié. Le dernier document conclut que le mécanisme de sauvegarde spéciale a été tellement dilué qu'il est moins efficace que les dispositions de la clause de sauvegarde spéciale.

Le South Centre a également publié une analyse sur la manière dont le processus de négociation de l'OMC fonctionne et vérifiant également si, au vu des derniers événements, la dimension du développement est à nouveau en bonne place dans l'agenda des négociations du cycle de Doha. L'analyse du South Centre ajoute que les affirmations selon lesquelles les pays en développement seront les grands gagnants du cycle sont basées sur « des hypothèses branlantes, des modélisations économiques controversées, des représentations erronées des bénéfices, occultant les coûts élevés de la libéralisation de Doha pour de nombreux pays en développement ».

Il est intéressant de constater que du point de vue des ACP, cette analyse souligne que « quelques grands pays en développement tirent la grande majorité des bénéfices des pays en développement », « l'Afrique subsaharienne et d'autres zones défavorisées s'en sortant encore plus mal après Doha » d'après les estimations antérieures de la Banque mondiale. Elle épingle également les coûts cachés du cycle de Doha pour les pays en développement les plus démunis, notamment la perte de revenus pour les gouvernements avec les engagements d'élimination tarifaire (une crainte particulièrement vive pour les pays ACP). L'analyse soutient que « le développement doit encore trouver le moyen de revenir au rang des priorités de l'agenda de l'OMC » et affirme, en ce qui concerne l'agriculture, que pour donner corps à la dimension développement, il faudra :

- que les États-Unis et l'Europe conviennent de respecter les décisions de l'OMC sur le coton et le sucre, puisque cela donnerait un bon coup de pouce aux agriculteurs en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine ;
- accorder davantage d'attention aux préoccupations africaines consistant à « mieux maîtriser les marchés mondiaux des denrées alimentaires de base extrêmement concentrés et volatiles, dominés par les agro-entreprises qui absorbent la majeure partie de la valeur de ces filières » ;
- que les nations riches « accordent aux pays les plus pauvres le droit d'exempter les produits de base de leur économie locale...des réductions tarifaires et leur permettent de prélever des droits de douane » en cas de poussée des importations ;
- que l'importance primordiale du principe du traitement spécial et différencié soit réaffirmée ;
- qu'un moratoire soit décrété pour les accords commerciaux préférentiels nord-sud, puisque ceux-ci « limitent la capacité des pays en développement à déployer des politiques efficaces pour le développement ».

Sources

ICTSD, *Bridges Weekly Trade News Digest*, Vol. 13, No. 42, 9 décembre 2009
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/65367/>

Direction générale Commerce de la Commission européenne, Communiqué de presse, 30 novembre 2009

<http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=494>

OMC, *News items*, 2 décembre 2009

http://www.wto.org/english/news_e/news09_e/mn09a_02dec09_e.htm

OMC, *News items*, 1^{er} décembre 2009

http://www.wto.org/english/news_e/news09_e/mn09a_01dec09_e.htm

OMC, *News items*, 30 novembre 2009

http://www.wto.org/english/news_e/news09_e/mn09a_30nov09_e.htm

Point d'accès à tous les documents du South Centre pour la septième Conférence ministérielle, novembre 2009

http://www.southcentre.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1117&Itemid=1

Commentaire

Du point de vue des ACP, il convient d'établir une distinction entre le coton et le sucre. Dans le cas du coton, une totale conformité aux décisions de l'OMC et le respect de la position du groupe Coton 4 (C4, un groupe rassemblant les producteurs de coton du Mali, du Burkina Faso, du Tchad et du Bénin) engendrerait des bénéfices importants pour les producteurs ACP. Pour le sucre, une libéralisation supplémentaire de l'accès au marché par l'UE est tout simplement susceptible d'exacerber les défis de l'ajustement déjà posés à un certain nombre d'exportateurs de sucre ACP en raison de l'impact de la réforme du secteur du sucre de l'UE. Une approche plus désagrégée de l'analyse des problèmes ACP, plutôt que des problèmes des pays en développement, mène souvent par conséquent à des conclusions politiques différentes sous l'angle purement ACP.

Bon nombre de questions soulignées dans l'analyse du South Centre ont été couvertes dans la résolution ACP de la septième Conférence ministérielle de l'OMC. Reste à voir comment ces questions seront résolues lorsque les négociations reprendront dans le courant du premier trimestre 2010.

Secteur du sucre

Comment un accord sur le sucre à l'OMC affectera-t-il les pays importateurs et exportateurs ?

L'ICTSD a publié un document examinant la manière dont un accord commercial à l'OMC pourrait affecter les pays importateurs et exportateurs de sucre. En termes de relation commerciale UE-ACP dans le secteur du sucre, le débat à l'OMC s'intéresse au traitement à accorder au sucre. Les pays d'Amérique latine préconisent de traiter le sucre en tant que produit tropical, où la libéralisation commerciale devrait être « accélérée et approfondie », tandis que les pays ACP préconisent de traiter le sucre dans le cadre des dispositions abordant l'érosion des préférences, où la libéralisation tarifaire devrait être « ralentie et amortie ».

Le rapport souligne le volume élevé d'échanges commerciaux soumis à des accords commerciaux préférentiels, qui « encouragent la production de sucre dans les pays non concurrentiels bénéficiant de préférences ... aux dépens de pays producteurs de sucre à faible coût et concurrentiels ». Il note que les « pays producteurs de sucre présentant des coûts de production élevés tels que l'UE » continuent de maintenir des niveaux élevés de protection tarifaire. Ces « barrières commerciales engendrent des prix du sucre plus élevés au niveau intérieur et encouragent donc une production intérieure plus élevée et une consommation de sucre inférieure ». Il note que les réformes du secteur du sucre de l'UE ont un impact significatif sur les pays ACP, les producteurs ACP présentant des coûts plus élevés étant les plus sérieusement affectés. Pour les producteurs ACP/PMA à plus faible coût, l'impact néfaste des réformes du secteur du sucre de l'UE devrait être amorti en partie par l'élargissement de l'accès en franchise de droits et de contingents récemment mis en œuvre.

Dans ce contexte, les propositions de Falconer présentées en décembre 2008 impliqueraient des « réductions importantes des droits consolidés, un soutien interne moins important, des augmentations des contingents tarifaires et l'élimination des subventions à l'exportation ». Cela exigerait tout d'abord que l'UE « réduise ses droits de douane de 70% ». Toutefois, si l'UE classe

le sucre en tant que « produit sensible », la réduction tarifaire requise serait moindre, mais une forte augmentation des contingents tarifaires (de 500.000 à 700.000 tonnes) serait nécessaire. Une telle augmentation des quotas aurait, d'après le document, un impact sur les prix et la production de l'UE.

Si le sucre est traité comme un produit tropical, l'UE devra « réduire ses taux de droits consolidés de 85% ». Cela augmenterait les importations de 9% et stimulerait une augmentation de 1,2% de la moyenne des prix mondiaux du sucre. Si le sucre est traité dans le cadre des dispositions sur l'érosion des préférences, deux options sont possibles : « retarder le démarrage des réductions tarifaires de 10 ans ou augmenter la période de mise en œuvre à 13 ans pour le membre octroyant les préférences ». Cela laisserait un peu plus de temps aux pays ACP pour s'ajuster.

En termes de dispositions de la « Mesure globale du soutien (MGS), « l'UE serait confrontée à une réduction de 70% », avec « une réduction initiale de 25% ». Dans l'ensemble, l'UE devrait réduire les niveaux de MGS totale de 12 milliards de dollars US...pour rester au sein de la nouvelle MGS totale consolidée finale ». « Après les ajustements *de minimis*, les limites MGS spécifiques aux produits » pour l'UE seraient de €5,9 milliards.

S'agissant des engagements en matière de subventions à l'exportation, l'UE éliminera les subventions à l'exportation d'ici 2013. Le rapport affirme que « l'impact de l'élimination des subventions à l'exportation dans l'UE a été amorti par la mise en œuvre des réformes de l'OCM sucre de l'UE qui a réduit la production de sucre de manière drastique ». Cependant, le rapport note également que « pour satisfaire à son engagement d'éliminer les subventions à l'exportation tout en respectant son engagement en matière d'importations préférentielles de sucre en provenance de pays en développement, l'UE pourrait être contrainte de réduire encore les prix et la production de sucre au niveau national.

L'étude conclut que :

- « L'élargissement de l'accès au marché engendre une hausse du prix mondial du sucre », ce qui s'explique par le meilleur accès sur le marché et l'émergence d'un lien plus étroit entre les prix sur le marché national et mondial sur les principaux marchés. Toutefois, dans l'UE, cela aura pour effet de faire baisser les prix du sucre au niveau intérieur, de diminuer la production et d'augmenter la consommation intérieure ;
- « les pays exportateurs de sucre concurrentiels tels que le Brésil » sont susceptibles d'augmenter leur part de marché, mais les prix plus élevés sur le marché mondial devraient faire baisser la demande en sucre dans les pays importateurs de sucre ;
- si le sucre est traité en tant que produit sensible, les exportateurs de sucre concurrentiels bénéficieront de contingents tarifaires plus élevés ;
- « si le sucre est traité en tant que produit tropical, les importations de sucre augmenteront puisque les pays réduiront encore leurs droits de douane » ;
- la réduction du soutien interne a un impact sur la production de sucre de l'UE, l'analyse suggérant que « la réduction du soutien fait baisser les prix et la production au niveau intérieur et augmente la consommation » ;
- l'élimination des subventions à l'exportation fait également baisser la production et les exportations de sucre, augmentant ainsi le prix mondial ;
- dans l'ensemble, la réduction des barrières commerciales, la diminution du soutien interne et l'abolition des subventions à l'exportation engendrent une baisse de la production intérieure dans les pays apportant un soutien. Étant donné que ces pays ont tendance à être des

producteurs à coûts élevés, le résultat est un détournement des échanges commerciaux vers des producteurs à faibles coûts plus rentables.

Sources

ICTSD, *Issue Paper*, No. 24, septembre 2009

http://ictsd.org/downloads/2009/10/sugar_web.pdf

Commentaire

Si la production de sucre a été abandonnée et réduite dans certains pays de l'UE après la mise en œuvre des mesures de réforme, dans certains autres pays de l'UE en revanche, la production de sucre est en augmentation. Dans le secteur du sucre allemand, le processus de réductions des prix n'a pas engendré une baisse de la production de sucre mais tout simplement une augmentation de la production de sucre hors contingent. Cette saison, après une récolte exceptionnelle, la production de sucre allemande a dépassé son quota de production européen de 45% (voir l'article « La production de sucre allemande ne cesse de croître »). Ceci suggère que les aides directes versées aux cultivateurs allemands de betterave sucrière et les opportunités commerciales créées par les politiques de l'UE en matière de biocarburants mènent à des résultats de production différents de ceux prévus dans le modèle utilisé par l'ICTSD dans son étude.

Il convient de noter en outre que les prix actuellement élevés du marché mondial (une augmentation de 98% des prix au cours de l'année précédente) ont tout simplement limité le taux de croissance de la consommation mondiale de sucre sans véritablement réduire cette même consommation mondiale de sucre. Ceci suggère que l'impact, en termes de hausse des prix, d'un accord du secteur du sucre sur la consommation mondiale de sucre est susceptible d'être marginal, étant donné l'augmentation prévue des prix de 12%.

L'analyse ne tient pas totalement compte d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- * la nature de plus en plus différenciée des marchés sucriers de l'UE ;
- * la diversification des sources de revenus de la production de canne à sucre actuellement en cours chez certains fournisseurs traditionnels de sucre préférentiels, et l'impact que cela a sur la « compétitivité » des prix du sucre de l'UE réduits ;
- * la structure changeante de la propriété/direction des entreprises dans le secteur du sucre et l'expansion à l'étranger des entreprises sucrières de l'UE ;
- * la portée du « changement de catégorie » du soutien agricole de l'UE, qui réduit l'impact des engagements envers la réduction du soutien interne ;
- * la trajectoire sous-jacente de la réforme de l'UE impliquant la redistribution de la production aux régions les plus compétitives de l'UE et l'augmentation du ciblage des marchés des « produits de luxe » par les producteurs de l'UE.

La production de sucre de l'Allemagne toujours en hausse

L'industrie sucrière allemande devrait encore dépasser son quota de production européen, après les conditions météorologiques favorables qui ont entraîné une augmentation du rendement de la betterave de 61 tonnes à 67 tonnes par hectare et du contenu en sucre des betteraves récoltées de 17,81% à 18,32%. L'augmentation de la production a également été soutenue par une augmentation de 4,3% des plantations de betterave. La production allemande de sucre raffiné devrait atteindre 4,11 millions de tonnes, soit une hausse par rapport aux 3,7 millions de tonnes de l'année dernière. Le responsable de l'association représentant les producteurs de sucre allemands WVZ a déclaré qu'« avec 116.000 [tonnes] de stocks non vendus et reportés à la nouvelle campagne ... l'Allemagne produira vraisemblablement près de 1,3 millions de tonnes de sucre supplémentaire par rapport au quota de production européen fixé à 2,89 millions de tonnes ».

Dans l'ensemble, les perspectives concernant la production sucrière européenne semblent relativement bonnes, la production réelle chutant bien moins que ce que les réductions contingentaires nominales pourraient laisser supposer. L'UE deviendra néanmoins le plus grand importateur de sucre mondial au cours des prochaines années.

Cela devrait entraîner une augmentation des exportations de sucre, non sans le concours de la décision de l'UE du mois d'octobre consistant à augmenter « le volume maximal autorisé de sucre hors contingent pouvant être exporté durant la campagne actuelle 2009/10 de 650.000 tonnes à 1,35 millions de tonnes ». Toutefois, l'industrie du bioéthanol devrait également constituer un important débouché.

La concentration de plus en plus forte de la propriété dans le secteur sucrier de l'UE inquiète de plus en plus les autorités nationales de concurrence dans l'UE, certains rapports de presse faisant état d'au moins trois enquêtes en cours à l'échelle nationale « sur des activités collusoires visant à déterminer les prix et diviser les clients et le territoire ». D'après un rapport de presse, l'entreprise allemande « Südzucker est une des entreprises faisant l'objet d'une enquête pour activité collusoire », bien qu'« elle réfute toute action fautive ».

Sources

Reuters, 3 novembre 2009

http://www.khaleejtimes.com/biz/inside.asp?xfile=/data/commodities/2009/November/commodities_November2.xml§ion=commodities

The New York Times, 26 octobre 2009

http://www.nytimes.com/2009/10/27/world/europe/27iht-sugar.html?_r=1&partner=rss&emc=rss

CE, File note, doc. ref D(2009) agri.l.5 373468, 20 novembre 2009

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/commodityprices/112009_en.pdf

Commentaire

Le volume de la production de sucre hors contingent de l'Allemagne donne une indication sur l'augmentation de la production de sucre que l'UE serait susceptible de rencontrer lorsque les quotas sucriers seront abolis en 2015. Ceci suggère que le processus de restructuration interne du secteur sucrier de l'UE est loin d'être achevé. Le processus actuel de restructuration interne dans l'UE devrait avoir des incidences importantes pour les débouchés commerciaux disponibles aux exportations de sucre des ACP au cours de la prochaine période, jusqu'en 2015 et au-delà. Les exportateurs de sucre des ACP devront rester vigilants face à ces changements et leurs conséquences, ce qui ne sera pas sans difficulté, puisque les fournisseurs ACP/PMA, qu'ils soient traditionnels ou nouveaux, se disputent une part du marché sucrier en pleine mutation de l'UE.

Les exportations de sucre d'Illovo vers l'UE devraient doubler

Certains rapports de presse affirment qu'Illovo « prévoit de doubler ses exportations vers l'UE au cours des 4 à 5 prochaines années » grâce à l'octroi d'un accès en franchise de droits et de contingents. Des plans d'expansion de la production d'envergure sont en cours en Zambie, au Swaziland, au Mozambique et au Mali, et tous visent le marché de l'UE, à l'exception du Mali. La production du Groupe Illovo devrait augmenter de près de 200.000 tonnes pour atteindre 1,78 million de tonnes, alors que les exportations actuelles vers le marché de l'UE tournent autour des 150.000 à 160.000 tonnes. L'expansion d'Illovo est basée sur des prévisions de prix sur le marché mondial d'environ 20 US cents/livre pour les deux prochaines années, suivies d'un déclin sur les trois à cinq années suivantes à environ 15-16 c/livre. Illovo n'est pas la seule entreprise sucrière augmentant sa production : certains rapports de presse avancent que Tongaat Hulett a investi près d'US \$47 millions au Mozambique pour développer 800.000 ha de terres pour la production de canne à sucre.

Au même moment, des rapports de presse basés sur une analyse de la J.P. Morgan signalent que les contrats à terme sur le sucre « pourraient chuter au début de 2010 » à peine à 15 c/livre en raison de « l'important excédent de la récolte actuelle du Brésil ». Les craintes suscitées par le volume important de la production de canne à sucre du Brésil devant encore être récolté doivent être pondérées par la mauvaise qualité probable de cette canne et de son utilisation subséquente pour la production d'éthanol principalement. Les conférenciers présents lors du dernier séminaire de l'OIS ont suggéré que « les prix des contrats à terme pour le sucre étaient susceptibles de rester élevés en raison des ratios stock/consommation traditionnellement bas, de

la consommation soutenue et des risques de pénurie d'approvisionnement en Asie ». D'autres analystes suggèrent que les « contrats à terme sur le sucre brut pourraient remonter à 30-40 cents/livre au cours des 18 à 24 prochains mois » sous l'effet des pressions inflationnistes. Ces prévisions, toutefois, semblent plutôt irréalistes, SKIL faisant état d'une stabilisation au cours de ce dernier mois, les prix se négociant entre 22c/livre et 24c/livre. Au même moment, Kingsman prévoit une « transition d'une production déficitaire vers un léger excédent en 2010/11 ». La FAO note la croissance de la production de sucre africaine (+3,5%), avec une forte croissance de la production dans les PMA à destination du marché de l'UE au titre de l'initiative TSA.

Sources

Reuters, 25 novembre 2009

<http://in.reuters.com/article/idINIndia-44202420091124>

Reuters, 19 novembre 2009

<http://www.flex-news-food.com/console/PageViewer.aspx?page=27044&str=Associated%20British%20Foods>

The East African, 30 novembre 2009

[The East African - Sweet taste of success down South](#)

Reuters, 27 novembre 2009

http://uk.mobile.reuters.com/mobile/m/FullArticle/eUK/CSASUK/nStocksNews_uUKLINE5AQ01A20091127

SKIL, Dernières nouvelles du secteur, décembre 2009

<http://www.sucrose.com/news.html>

FAO, *Food Outlook*, analyse du marché et des perspectives de prix pour le sucre, décembre 2009

<http://www.fao.org/docrep/012/ak341e/ak341e08.htm>

Commentaire

Les prix élevés du sucre sur le marché mondial sont susceptibles de soutenir les prix du sucre dans l'UE et de minimiser l'impact de la réduction du prix du sucre de l'UE déterminé administrativement. L'incertitude des prix explique en partie pourquoi certains fournisseurs ACP continuent de satisfaire aux engagements d'approvisionnement avec l'UE malgré des prix régionaux pour le sucre plus élevés. Il est clair cependant que les accords de commercialisation pour le sucre ACP deviennent de plus en plus complexes. La manière dont les pays ACP exportateurs de sucre se positionneront au cours des prochaines années, en réponse aux changements en matière d'accès au marché qui se produisent dans l'UE, sera un facteur décisif de l'avenir à long terme des secteurs sucriers ACP individuels. L'alliance stratégique d'Illovo avec British Sugar (via Associated British Foods) et le partenariat stratégique établi entre le secteur sucrier mauricien et Nordzucker doivent être envisagés dans ce contexte.

Secteur de la banane

Un accord sur la banane enfin scellé

Alors que les précédents rapports de presse suggéraient qu'un règlement du différend sur la banane pourrait être retardé en raison des préoccupations américaines et des ACP ou être éventuellement lié à des accords sur d'autres produits (sucre, rhum, tabac), cela n'a finalement pas été le cas puisqu'un accord final a été paraphé le 15 décembre 2009. Les Etats-Unis figurent parmi les pays ayant paraphé l'accord.

L'accord réduira les droits de douane de €176/tonne à €114/t d'ici 2017, avec une réduction immédiate à €148/t lorsque l'accord aura été signé par les parties, probablement dans les quatre mois à venir. En échange, les exportateurs latino-américains de bananes abandonneront les poursuites contre l'UE à l'OMC et ne tenteront pas d'obtenir des réductions tarifaires supplémentaires sur les bananes dans le cadre du cycle de Doha. Parallèlement à cela, l'UE s'est accordée sur une approche à adopter concernant les « produits tropicaux » et « l'érosion des préférences ». Dans le cadre d'une convention, l'UE est convenue d'engager près de €200

millions supplémentaires au titre du programme de « Mesures d'assistance en faveur de la banane ».

L'ICTSD annonce que l'accord est susceptible de réduire les exportations de bananes ACP de 14%, tandis que les exportations de bananes d'Amérique Latine devraient augmenter d'environ 17%. Pendant que les importations globales de bananes vers l'UE sont passées de 545.000 tonnes en 1992 à 927.000 tonnes en 2007, la part des fournisseurs caribéens traditionnels a chuté de manière drastique. En 2008, les fournisseurs latino américains représentaient 72,5% des 5,4 millions de tonnes de bananes vendues sur le marché de l'UE, les ACP représentant 17% et les producteurs de l'UE 10,5%. La conclusion de l'accord sur la banane devrait faciliter les négociations d'ALE de l'UE avec la Colombie, le Pérou et l'Équateur, auxquelles la présidence espagnole de l'UE accorde une priorité élevée.

S'agissant des effets de l'accord sur les prix, les rapports de presse indiquent que les prix des bananes sur le marché britannique ont déjà commencé à chuter. De fait, un rapport d'une publication du secteur britannique « The Grocer » note que si les prix des fruits et légumes ont chuté de 9,9% au cours de l'année jusqu'en novembre 2009, les prix des bananes au Royaume-Uni ont quant à eux chuté de 36%. D'autres analyses suggèrent cependant que cette baisse de prix largement influencée par les politiques tarifaires des chaînes de supermarchés au Royaume-Uni, qui vendent les bananes à bas prix pour attirer les consommateurs, expliquerait l'éclatement régulier de « guerres de la banane » entre les supermarchés britanniques.

En réponse à l'accord, certains exportateurs de bananes africains souhaiteraient semble-t-il développer des marchés nationaux et régionaux pour leurs bananes.

Sources

Europa Press Releases Rapid, Communiqué de presse, IP/09/1938, 15 décembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1938&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Europa Press Releases Rapid, Mémoire, MEMO/09/557, 15 décembre 2009

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/09/557&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

ModernGhana.com, 15 décembre 2009

<http://www.modernghana.com/news/254508/1/banana-deal-latin-exports-to-grow-aid-softens-blo.html>

Europolitics, 16 décembre 2009

<http://www.europolitics.info/europolitics/accord-ends-16-year-banana-war-art258074-46.html>

Reuters, 15 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55597

Telegraph.co.uk, 16 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55693

radiojamaica.com, 3 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54982

Agence France-Presse, 1 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54897

International Supermarket News, 2 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_details.asp?id=54925

Money Week, 27 novembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54695

Agence France-Presse, 27 novembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54671

economictimes.indiatimes.com, 27 novembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54642

ICTSD, *Bridges Weekly Trade News Digest*, Vol. 13, No. 41, 25 novembre 2009
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/62000/>

Americasquarterly, 19 novembre 2009
http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54444

ICTSD, *Bridges Weekly Trade News Digest*, Vol. 13, No. 42, 9 décembre 2009
<http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/65364/>

Commentaire

Les rapports de presse suggèrent que l'impact futur sur les prix de l'accord de l'OMC sur la banane doit être envisagé dans le contexte du traitement des bananes par les chaînes de supermarché. Ceci soulève d'importantes questions sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement des bananes. Un programme de mesures d'accompagnement en faveur des producteurs de bananes ACP pourrait par conséquent inclure le lancement d'une enquête sur le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement des bananes et des initiatives spécifiques pour renforcer la position commerciale des cultivateurs de bananes.

Une assistance en faveur des producteurs ACP serait également utile afin que ceux-ci puissent restructurer le commerce et la production, pour desservir les marchés de la banane de l'UE de plus en plus différenciés (voir l'article « Lancement du Forum mondial de la banane » pour plus d'informations à cet égard). Une assistance en vue de couvrir les coûts de la certification des petits producteurs et de la vérification de la conformité serait évidemment la bienvenue.

Lancement du Forum mondial de la banane

Le Forum mondial de la banane a été lancé en décembre, celui-ci visant à « partager des informations, des idées et des meilleures pratiques parmi les parties prenantes du secteur de la banane » sur des questions telles que « les systèmes de production durables, l'impact environnemental, les problèmes sur le lieu de travail et la distribution de la valeur tout le long de la chaîne de commercialisation ». Le forum rassemble des « associations professionnelles du secteur de la banane, des entreprises privées (des grandes sociétés de commercialisation de la banane et des détaillants), la société civile, des organisations de petits exploitants et des représentants du gouvernement ». Des rapports sur l'état d'avancement des délibérations seront publiés sur le site web Banana Link.

Le contexte du lancement du Forum mondial de la banane est décrit dans un rapport synthétique du GEM sur la table ronde multi-intervenants organisée à Paris en mars 2009, qui inclut un document de discussion sur la mise en place d'un forum multi-intervenants pour la production et le commerce de bananes durables. Certaines questions sont soulignées dans ce rapport, notamment :

- l'émergence possible des principaux producteurs de bananes en tant que grands exportateurs de bananes (l'Inde notamment) ;
- le grand défi biologique qui se pose à la production de bananes Cavendish, la variété la plus courante de bananes négociées au niveau international ;
- la capacité à réduire les coûts de production dont ont fait preuve les producteurs de bananes caribéens présentant auparavant des coûts élevés (notamment la Jamaïque et le Suriname, qui après avoir été les producteurs ACP les plus chers sont aujourd'hui les moins chers, quoique à des volumes réduits) ;
- les possibilités de diversification au travers de la différenciation des produits dans un contexte où les bananes « biologiques » et « commerce équitable », par exemple, représentent aujourd'hui 30% de la consommation totale de bananes du Royaume-Uni et 60% de la consommation de bananes en Suisse ;

- l'importance de la coopération tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour développer une commercialisation différenciée de bananes ;
- le rôle dominant joué par deux multinationales dans la commercialisation des bananes et la forte influence des politiques des grands détaillants sur le fonctionnement des marchés de la banane, d'où les grandes inégalités en termes de pouvoir de marché au sein de la chaîne d'approvisionnement de la banane et l'intérêt d'introduire une politique de concurrence réglementant les relations au sein de la chaîne d'approvisionnement de la banane ;
- le rôle de plus en plus important des normes privées dans la réglementation de l'accès au marché.

Estimation des exportations/ventes de bananes certifiées par rapport aux normes en matière de l'agriculture durable

Norme	Estimation des exportations mondiales en 2007 (MT)	Estimation de la part des exportations de bananes (en %)	Estimation des ventes en 2007 (millions de US\$)
Agriculture "biologique"	310.000 – 330.000	2,2	800
"Commerce équitable"	250.000 – 260.000	1,7	450
Rainforest Alliance	1.500.000 – 1.700.000	11	1.800
Total	2.000.000 – 2.200.000	14,5	2.900 – 3.000

Par ailleurs, d'après la FAO, le volume des exportations mondiales de bananes s'est relativement bien maintenu malgré le ralentissement économique mondial, la consommation de l'UE ne baissant que de 4%, la consommation américaine de 3,5% et la consommation d'autres pays développés de 3,2%. Ceci a été contrebalancé par une croissance continue de la consommation de bananes dans les pays en développement (+2%), mue en grande partie par une augmentation de la demande chinoise. Si la récession mondiale atteint son point le plus bas à la fin 2009, la demande mondiale pour des bananes devrait augmenter de 7,8% (comparé à une augmentation de 2% pour tous les fruits tropicaux). Dans le cadre de son analyse, la FAO a préconisé la mise en place d'une « carte mondiale des maladies de la banane et des plantains » pour combattre les grandes épidémies, dont on estime le dommage économique à \$4 milliards pour 2010 si aucune mesure n'est prise d'ici là. À ce jour, le manque de ressources a ralenti les efforts visant à combattre ces maladies.

Sources

Global Arab Network, 7 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55202

Banana Link, 2 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=55122

Agence France-Presse, 2 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54897

Fondation nationale des sciences politiques, Groupe d'économie mondiale, 3 mars 2009

http://www.gem.sciences-po.fr/content/publications/pdf/Delpeuch_Banana2009-Syntesis.pdf

Commentaire

Les producteurs de bananes ACP sont confrontés à une série de défis de plus en plus complexes. Il conviendra de veiller tout particulièrement à développer des programmes opérationnels à l'échelon

national et pan-ACP pour relever ces défis. Au niveau politique, des questions importantes devront être résolues telles que le rôle de l'État dans la promotion d'un environnement propice à une production de bananes compétitive ; le rôle de l'aide publique pour « amorcer la pompe » du processus d'ajustement du marché et de la production (y compris, le cas échéant, identifier et développer de nouveaux marchés) ; et la possibilité de collaborer avec l'UE sur des questions liées à la concurrence afin d'améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement de la banane au profit des producteurs de bananes.

Un autre domaine requérant un soutien semble être le lancement de programmes de recherche conjoints pour combattre les maladies affectant la production de bananes.

Secteur de la viande bovine

L'autosuffisance déclinante de l'UE en matière de viande de bœuf pourrait ouvrir de nouvelles opportunités commerciales en 2010

La dernière mise à jour de la CE sur les développements intervenus dans les marchés internationaux des denrées agricoles de base (reflétant les prix d'octobre 2009) montre que les prix du bœuf ont continué à baisser entre septembre et octobre 2009 (-3%). Les prix du bœuf sont maintenant 31,5% inférieurs à leur niveau record de juillet 2008. L'analyse CE note la faiblesse de la demande mondiale de viande sous l'effet du ralentissement économique, une faiblesse particulièrement tangible dans le secteur du bœuf. Toutefois, la mise à jour note que la croissance soutenue dans les pays en développement les plus avancés permet de compenser la gravité du ralentissement. Les exportations de bœuf en 2010 devraient repartir à la hausse, les prix apportant des bénéfices modérés en 2010, puisque « l'offre pourrait ne pas satisfaire totalement à la hausse de la demande induite par la reprise de l'économie mondiale ».

Au sein de l'UE, des rapports de presse indiquent que l'autosuffisance en matière de viande de bœuf de l'UE15 accuse une baisse, la « production totale de viande de bœuf de l'UE15 en 2009 devant chuter de 1,6% pour atteindre 7,1 millions de tonnes », alors que la « consommation globale devrait chuter de 0,8% ». L'autosuffisance de l'UE en matière de viande de bœuf devrait alors chuter de 96%. Une baisse supplémentaire de la production de 1% est prévue en 2010. Les importations totales vers l'UE27 ont enregistré une hausse annuelle de 14% jusqu'en juillet 2009. L'Argentine est le principal fournisseur (33%), suivie par l'Uruguay (29%) et le Brésil (14%).

Par ailleurs, la FAO signale que la production de bœuf en Afrique devrait augmenter de 2%, malgré la sécheresse sévissant dans l'ouest et l'est du continent. En conséquence, à plus long terme, la production de bétail devrait chuter dans ces régions compte tenu des limitations des revenus et de l'accès aux produits de base par les éleveurs.

Sources

CE, File note, doc. ref D(2009) agri.l.5 373468, 20 novembre 2009

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/commodityprices/112009_en.pdf

TheBeefSite.com, 3 décembre 2009

<http://www.thebeefsite.com/news/29191/beef-self-sufficiency-decreasing>

TheBeefSite.com, 26 novembre 2009

<http://www.thebeefsite.com/news/29133/ec-approves-275-m-for-animal-health-programmes>

FAO, *Food Outlook*, Analyse du marché mondial de la viande et des produits à base de viande, décembre 2009

<http://www.fao.org/docrep/012/ak341e/ak341e09.htm>

Commentaire

Qu'impliquent les changements des structures mondiales de la consommation de bœuf pour les stratégies de commercialisation que les exportateurs de bœuf ACP doivent élaborer ? Actuellement, les exigences de conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires et de sécurité des denrées alimentaires limitent fortement la diversification commerciale visant à desservir les marchés émergents. Les exportateurs ACP n'ont bien souvent pas leur mot à dire sur ces questions dans les grands marchés émergents. Dans ce

contexte, les dispositions incluses dans l'ALE récemment conclu entre l'UE et la Corée du Sud et traitant de la transparence dans l'application des mesures SPS pourraient apporter des enseignements précieux aux exportateurs de bœuf ACP.

Certains exportateurs de bœuf ACP adoptent de plus en plus des stratégies de commercialisation extrêmement différenciées, impliquant l'emballage sous vide de morceaux de bœuf répondant aux demandes particulières des marchés individuels. Cette approche bien plus sophistiquée à la commercialisation du bœuf permet potentiellement aux fournisseurs ACP de maintenir leurs exportations vers les marchés traditionnels, malgré l'intensification de la concurrence des prix exercée par les exportateurs des pays en développement plus avancés tels que l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil. Toutefois, les coûts associés au développement de stratégies de commercialisation et d'une production répondant aux besoins des marchés différenciés des « produits de luxe » ne doivent pas être sous-estimés, et dans certains pays ACP, un soutien du secteur public pourrait s'avérer nécessaire pour « amorcer la pompe ».

Secteur des céréales

Le rôle des facteurs externes non alimentaires sur les prix des céréales est souligné

La dernière mise à jour de la CE sur les développements intervenus dans les marchés internationaux des denrées agricoles de base (reflétant les prix d'octobre 2009) fait état d'une hausse des prix du maïs et du blé. Ceci est confirmé par l'analyse FAO qui montre que ces hausses des prix du maïs et du blé se poursuivront en novembre 2009 (+20% depuis la fin octobre 2009). Toutefois, les prix restent inférieurs aux niveaux record précédemment atteints (environ 45% et 30% respectivement pour le blé et le maïs). L'offre des principaux exportateurs est plus que suffisante pour répondre à toute augmentation de la demande, et une nouvelle flambée des prix est peu probable. Le ratio stock/consommation du blé a augmenté, passant de 12% à 20% et il devrait poursuivre sa tendance haussière au cours de cette année. Bien que les stocks de céréales à gros grains devraient légèrement fléchir, ils resteront néanmoins à leur deuxième niveau le plus haut depuis 2001.

Les exportations de blé de l'UE devraient chuter en raison de l'intensification de la concurrence sur les marchés d'exportation traditionnels et de la valorisation de l'euro.

La FAO a cependant souligné l'influence croissante que des facteurs externes (tels que les taux de change, les prix du pétrole, les taux d'intérêt et les variables macro-économiques) ont sur les prix des céréales, et clame que l'influence de ces « événements externes au secteur de l'alimentation exige de ne pas relâcher la vigilance ».

S'agissant de la production et du commerce de maïs en Afrique, tant le Malawi que la Zambie se sont imposés comme des exportateurs de maïs régionaux (200.000 et 260.000 tonnes respectivement). Dans l'ensemble, en Afrique subsaharienne, les importations plus faibles au Botswana, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe devraient être compensées par une hausse des importations vers les régions d'Afrique orientale affectées par la sécheresse.

Sources

CE, File note, doc. ref D(2009) agri.l.5 373468, 20 novembre 2009

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/commodityprices/112009_en.pdf

FAO, *Food Outlook*, Analyse du marché mondial des céréales, décembre 2009

<http://www.fao.org/docrep/012/ak341e/ak341e00.htm>

Commentaire

Si les facteurs externes poussant les investisseurs à injecter des fonds dans les marchés des denrées de base requièrent « de ne pas relâcher la vigilance », cela soulève quelques questions quant aux conséquences politiques de ce nouveau développement pour différents pays ACP (tels que les pays importateurs nets de denrées alimentaires et les pays produisant un excédent alimentaire) et quant aux politiques internationales visant à prévenir de nouvelles crises alimentaires dans les pays en

développement. Une question supplémentaire se pose : quelles leçons peuvent être tirées au niveau des relations ACP-UE de la dernière analyse CE sur le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire au sein de l'UE ?

Parmi les autres questions cruciales émergeant actuellement en Afrique citons : comment les dernières améliorations de la production de maïs au Malawi et en Zambie peuvent être soutenues ; quelles politiques sont requises et à quel niveau, en vue de soutenir les gains de productivité obtenus au travers du financement de programmes de fourniture d'intrants à grande échelle ; et la possibilité de répliquer ces gains dans d'autres pays – ou si le déploiement d'instruments de soutien purement financiers s'avèrera durable, étant donné l'état périlleux des finances publiques dans de nombreux pays africains.

Les difficultés rencontrées par les exportateurs de l'UE sur les marchés traditionnels pourraient pousser les exportateurs de céréales et de produits alimentaires à base de céréales de l'UE à concentrer à nouveau leurs efforts sur les marchés africains, en particulier sur certains marchés ouest-africains qui font partie de la zone CFA, où les effets de la valorisation de l'euro sur la position concurrentielle de l'UE sont moins prononcés.

Secteur laitier

Reprise du marché laitier européen

Au début du mois de décembre 2009, les États membres de l'UE sont parvenus à un accord sur la distribution d'une aide supplémentaire aux producteurs laitiers européens, basée sur la production sous quota pour la période 2008/09. Quelques 318 millions d'euros de nouvelles interventions pour la restructuration du secteur laitier ont à présent été acceptés dans le cadre du « bilan de santé de la PAC », avec des mesures mettant l'accent sur le financement de la modernisation des exploitations et sur le bien-être des animaux.

Pendant ce temps, les prix laitiers de l'UE ont continué à se renforcer, mettant un terme aux achats à l'intervention pour le beurre et le lait écrémé en poudre. En effet, l'augmentation des prix du beurre a été telle que l'association laitière européenne Eucolait a demandé à la CE de commencer à vendre du beurre des stocks d'intervention. La CE n'a pas répondu favorablement à cet appel, mais a mis un terme à toutes les restitutions à l'exportation pour les produits laitiers, à l'exception du beurre pour lequel les restitutions ont été réduites de €65/100 kg à €14,50/100 kg.

Sources

CE, Agriculture and Rural Development Directorate-General, 4 décembre 2009
<http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/en/373.htm>

Europa Press Releases Rapid, Communiqué de presse, IP/09/1813, 24 novembre 2009

En français :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/1813&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

TheDairySite.com, 25 novembre 2009

<http://www.thedairysite.com/news/29108/eu-halts-export-subsidies>

Commentaires

La réponse de l'UE à la crise des prix dans le secteur laitier européen témoigne d'une volonté d'utiliser les instruments traditionnels de politique commerciale, classés à présent comme ayant des effets de distorsion des échanges, les objectifs politiques généraux étant considérés comme prioritaires. L'UE est cependant consciente des implications de l'usage de ces instruments et entend s'en servir de façon responsable, en tenant compte de leurs effets sur le commerce mondial. Par conséquent, on observe un arrêt immédiat des restitutions à l'exportation là où elles ne sont plus nécessaires ainsi qu'une gestion responsable des stocks d'intervention.

Structures changeantes du commerce mondial du lait

La dernière mise à jour de la CE sur les développements intervenus dans les marchés internationaux des denrées agricoles de base (reflétant les prix d'octobre 2009) fait état d'une reprise des prix laitiers. Des augmentations de prix ont été constatées entre septembre et octobre pour le beurre (18,5 %), le fromage (9,4 %), le lait écrémé en poudre (10,4 %) et le lait entier en poudre (6,5 %). Cependant, ces prix demeurent 34,4 %, 41,6 %, 49,8 % et 42,4 %, respectivement, en deçà des niveaux record atteints lors de la flambée des prix de 2007. Ce renforcement des prix laitiers semblerait être le résultat « des effets combinés d'un renforcement de la demande et d'un resserrement de l'offre en Océanie » et d'une hausse de la demande au Moyen-Orient, en Afrique du nord et en Asie du Sud-est. Cependant, la faiblesse du dollar semble également avoir contribué à ces hausses des prix.

Part en pourcentage des exportations laitières (volume)

	UE %	Nouvelle- Zélande %	Australie %	Brésil %	Argentine %
Lait entier en poudre					
- 2008	25,0	31,9	7,1	4,2	5,3
- données préliminaires pour 2009	20,3	34,9	8,7	6,4	6,0
- prévisions pour 2010	17,0	32,2	7,0	6,3	5,9
Lait écrémé en poudre				États-Unis	
- 2008	14,8	20,7	9,8	31,7	
- données préliminaires pour 2009	15,4	28,6	14,7	18,2	
- prévisions pour 2010	15,4	29,1	13,6	18,1	
Beurre				Biélorussie	
- 2008	18,9	41,0	6,1	7,8	
- données préliminaires pour 2009	18,2	46,3	7,5	8,4	
- prévisions pour 2010	18,7	44,5	8,2	8,7	
Fromage					
- 2008	30,9	16,4	11,5	5,7	
- données préliminaires pour 2009	31,1	16,8	9,0	6,0	
- prévisions pour 2010	29,8	17,4	11,1	5,8	

Depuis 2007, les prix laitiers affichent une volatilité croissante. Les prix ont fortement augmenté en octobre et en novembre, bien que les raisons expliquant ces fortes hausses des prix ne soient pas claires, surtout au vu des stocks détenus par les États-Unis et l'UE (alors que le faible prix sur les marchés mondiaux et intérieurs a encouragé la vente des stocks d'intervention, l'UE détenant actuellement des stocks de 268 000 tonnes de lait écrémé en poudre et de 150 000 tonnes de beurre). Ces stocks pourraient miner la reprise des prix mondiaux s'ils étaient mis sur le marché. La CE a cependant jusqu'à présent résisté à la pression de vendre des produits des

stocks d'intervention, et ne prévoit pas de telles ventes à court terme. Cependant, si les stocks de beurre de l'UE étaient mis en vente en 2010, cela contribuerait à une hausse de 7 % du commerce du beurre. Si aucune vente n'est effectuée à partir des stocks d'intervention, les exportations de l'UE diminueront vraisemblablement de 12 % en 2009 et de 4 % supplémentaires en 2010.

La croissance de la production laitière devrait ralentir en Afrique, les sécheresses affectant la qualité des pâturages et des rendements laitiers. Néanmoins, en 2010, la production laitière africaine devrait augmenter de 2 %. Le resserrement de l'offre dans l'est de l'Afrique encourage les fermiers à investir dans le développement des pâturages. Cependant, les craintes relatives aux effets de « El Niño » devraient avoir un impact négatif sur la production laitière en Afrique australe.

Sources

FAO, *Food Outlook*, Global market analysis of milk and milk products, décembre 2009
<http://www.fao.org/docrep/012/ak341e/ak341e10.htm>

CE, File note, doc. ref D(2009) agri.1.5 373468, 20 novembre 2009
http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/commodityprices/112009_en.pdf

Commentaires

La part décroissante de l'UE sur le marché mondial du lait reflète le changement de priorité de la politique vers la production de produits laitiers à plus forte valeur ajoutée. La position déclinante sur les marchés du fromage, mesurée en termes de volume, reflète également cette tendance, bien que cela soit également attribuable à la forte croissance de la demande intérieure en fromage à travers l'UE²⁷. Dans l'immédiat, il est difficile de déterminer clairement l'impact plus général que certaines politiques européennes, conçues pour protéger les producteurs nationaux de la chute des prix, ont sur les prix laitiers mondiaux. Les achats à l'intervention semblent adoucir les pressions baissières sur les prix en période de prix faibles, tandis que les ventes des stocks d'intervention, à condition d'être bien gérées, peuvent adoucir les pressions haussières sur les prix en période de flambée des prix. Ceci semble être un facteur stabilisant. Toutefois, l'existence d'une telle « politique d'assurance » pourrait, à plus long terme, maintenir les niveaux de production européens au-dessus des niveaux qui prévaudraient en l'absence de l'approche « filet de sécurité » (ou « politique d'assurance ») adoptée par l'UE.

En ce qui concerne le développement du secteur laitier en Afrique, la disponibilité d'instruments de politiques pour soutenir et alimenter le développement du secteur laitier local constitue toujours un point essentiel. Dans certains pays, les instruments traditionnels de politique commerciale (par ex. la protection des industries naissantes et les licences d'importation) sont utilisés pour alimenter le développement du secteur laitier local. La disponibilité continue de ces instruments sera vraisemblablement cruciale pour le développement ultérieur du secteur laitier dans ces pays. Ces craintes du secteur laitier pourraient peser lourdement dans certaines des positions adoptées dans les négociations d'APE intérimaires, où certaines mesures ont été proposées par l'UE en vue de limiter l'utilisation de ces instruments traditionnels de politique commerciale à l'appui du développement du secteur laitier.

Secteur de l'horticulture

L'Espagne remet en question l'accord commercial Maroc-UE

Selon la FEPEX, la Fédération espagnole des producteurs et exportateurs de fruits et légumes, « le volume élevé d'importations bon marché bénéficiant d'une exonération totale des droits de douane a provoqué l'effondrement des marchés européens, aggravant fortement la crise dans laquelle l'ensemble du secteur espagnol est plongé ». La FEPEX a réclamé à nouveau une application correcte des termes de l'accord d'association UE-Maroc. Une fois encore, les producteurs espagnols de tomates se sont plaints des exportateurs marocains dépassant les quotas fixés dans l'accord d'association avec l'UE (24.000 tonnes, comparé au quota de 10.000 tonnes prévu pour la période en question), avec des prix à l'importation inférieurs au prix d'entrée convenu. Les producteurs espagnols pensent que les droits spécifiques applicables ne sont pas payés en raison de problèmes d'application aux points d'entrée.

Cette situation a soulevé l'indignation des agriculteurs espagnols qui se sont opposés au récent accord commercial UE-Maroc qui entraînera soit une suppression des droits et des contingents soit une augmentation majeure des contingents tarifaires pour les exportations de fruits et de légumes marocains à destination de l'UE (une augmentation de 39 % des quotas des tomates à 257 000 tonnes, un doublement des quotas des courgettes à 50 000 tonnes et une augmentation des quotas de clémentines de 130 000 à 175 000 tonnes). La présidence de la fédération andalouse de fruits et légumes a décrit l'accord comme étant le pire accord possible puisqu'il coïncide avec « la crise que traverse le secteur agricole espagnol ». Les agriculteurs espagnols ont appelé à une augmentation du soutien pour « réorganiser et moderniser les exportations espagnoles afin de faire face à la concurrence marocaine ».

Sources

ANS.Amed.info, 3 décembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54980

FEPEX, 23 novembre 2009

http://www.freshplaza.com/news_detail.asp?id=54395

Commentaires

Les problèmes d'application dans le cadre des accords commerciaux de l'UE, tels que ceux rapportés par la FEPEX eu égard aux exportations marocaines, soulèvent la question de l'impact probable de ces accords sur les préférences traditionnelles accordées aux ACP. La prolifération de nouveaux accords et les problèmes d'application provoqueront-ils une accélération du processus d'érosion de la valeur des préférences commerciales traditionnelles des ACP à mesure que ces nouveaux accords seront mis en oeuvre, ou les violations actuelles signifieront-elles que l'impact commercial des nouveaux accords est marginal ? L'impact sur les préférences des ACP variera clairement selon les secteurs et selon les accords, d'où la nécessité de surveiller étroitement la situation.

Secteur de la volaille

Le commerce et les prix de la volaille restent relativement stables malgré la crise économique mondiale

La dernière mise à jour de la CE sur les développements intervenus dans les marchés internationaux des denrées agricoles de base (reflétant les prix d'octobre 2009) fait état d'une légère baisse des prix de la volaille entre septembre et octobre 2009 (-2,4 %), contribuant ainsi à un déclin annuel de 5,1 %. En 2010, les prix mondiaux de la volaille devraient se maintenir globalement à leur niveau actuel.

La FAO, quant à elle, fait état d'une production de viande de volaille plus faible que prévue, qui s'explique principalement par une baisse de la production au Brésil. Cela engendrera une diminution de 4 % du commerce mondial de la viande de volaille. Les exportations européennes de volaille devraient également diminuer d'environ 4 %. La production de volaille devrait cependant reprendre en 2010, à condition qu'aucune nouvelle épidémie ne vienne perturber les échanges et que les prix de l'alimentation animale n'augmentent pas de manière drastique. Le concours de l'UE à cette expansion devrait cependant être très limité. La nouvelle législation sur le bien-être animal génère quelques incertitudes dans le secteur de la volaille, puisque nul ne sait si son champ d'action s'étendra à ce secteur.

Les perspectives pour la production de volaille au Nigeria et au Bénin sont positives, tandis que la production de l'Afrique du Sud devrait rester globalement inchangée.

Sources

FAO, *Food Outlook*, Global market analysis of meat and meat products, décembre 2009

<http://www.fao.org/docrep/012/ak341e/ak341e09.htm>

CE, File note, doc. ref D(2009) agri.l.5 373468, 20 novembre 2009

http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/commodityprices/112009_en.pdf

Commentaires

Le secteur mondial de la volaille a été moins touché par l'instabilité mondiale des prix comparé à d'autres secteurs. En effet, l'impact du ralentissement économique mondial a été pondéré par un abandon de la viande de bœuf, plus onéreuse, par les consommateurs au profit de la viande de volaille, meilleur marché. Cette stabilité contribue très certainement à l'expansion de la production de la viande de volaille qui se produit actuellement dans les pays Africains.

Secteur du riz

Explosion de la production rizicole kényane

La FAO fait état d'une récolte exceptionnelle de riz au Kenya, à la suite d'investissements substantiels dans une série de programmes de fourniture d'intrants d'une durée d'un an dans les régions rizicoles. Dans certaines régions où les programmes de la FAO ont été lancés, les rendements ont doublé voire triplé. Grâce à des marchés locaux et régionaux solides (y compris par le biais de programmes d'acquisition FAO pour desservir des régions souffrant d'un déficit alimentaire), ces rendements plus importants rapportent de plus gros bénéfices aux cultivateurs kényans de riz (leur offrant des revenus sept à huit fois supérieurs aux campagnes précédentes). La disponibilité de débouchés rentables à cette hausse de la production (via les négociants locaux, nationaux et régionaux et via les programmes FAO d'acquisition) a été cruciale dans le succès commercial des programmes de fourniture d'intrants. Dans certaines régions, cette hausse des recettes a permis de mettre en place des fonds de roulement pour financer l'acquisition d'intrants et investir dans des équipements plus sophistiqués. Le succès obtenu laisse entrevoir la possibilité de développer un secteur rizicole de petits exploitants davantage orienté vers le commerce au Kenya. Cependant, la nécessité de prodiguer de meilleures formations en gestion financière et en innovation technique a été identifiée, afin de rompre le sempiternel cycle des hauts et des bas qui caractérise les interventions de ce type menées par la FAO.

Sources

FAO, publication de l'Espace Presse, 6 novembre 2009

<http://www.fao.org/news/story/fr/item/36909/icode/>

Commentaires

L'une des principales leçons à tirer de cette expérience FAO dans le secteur du riz du Kenya est la nécessité d'assurer des débouchés attractifs d'un point de vue commercial à l'augmentation des volumes de production de riz. Faute de débouchés commercialement attractifs au niveau local, national et régional, cette hausse de la production aura pour simple effet de faire baisser les prix et d'endetter plus encore les petits exploitants.

Lancé par le CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE) en 2001, le site Internet Agritrade (<http://agritrade.cta.int>) est consacré aux questions commerciales agricoles dans le cadre des relations entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'UE (Union Européenne) et a pour objectif principal d'appuyer les pays ACP dans la préparation des négociations multilatérales (Organisation mondiale du commerce - OMC) et bilatérales (Accords de Partenariat Economique - APE). Dans cette optique, Agritrade fournit des informations régulièrement mises à jour et complétées par des analyses détaillées sur les aspects techniques des négociations commerciales, l'évolution de la PAC et ses implications pour le commerce ACP-UE, ainsi que sur les principaux produits de base (bananes, sucre, coton, produits de la pêche, etc).

Le CTA a été créé en 1983 dans le cadre de la convention de Lomé entre les États du groupe ACP et les pays membres de l'UE, et depuis 2000, exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-UE. Le CTA a pour mission de développer et de fournir des produits et services permettant d'améliorer l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine.

Pour plus d'informations :

CTA :
Web: <http://www.cta.int>

Agritrade :
Web: <http://agritrade.cta.int>
Email: agritrade@cta.int

Adresse postale :

CTA
Postbus 380
6700 AJ Wageningen
Pays-Bas
Téléphone: +31 (0) 317 467100
Fax: +31 (0) 317 460067
E-mail: cta@cta.int

Siège :

Agro Business Park 2
Wageningen
Pays-Bas

Antenne de Bruxelles :

CTA
Rue Montoyer, 39
1000 Bruxelles
Belgique
Téléphone: +32 (0) 2 5137436
Fax: +32 (0) 2 5113868